



Revocation de peine avec sursis simple

Par **Expat22**, le **19/01/2011** à **17:58**

Bonjour,

J'ai été condamnée en 1997 à une peine de 18 mois avec sursis pour trafic de cannabis.

J'aimerais savoir sur quel volet du casier judiciaire ma peine est toujours visible et qui a accès a ces informations?

J'habite en Irlande et m'apprete a enseigner. Cependant, je dois remplir un formulaire déclarant si j'ai déjà été condamnée. Celui-ci est ensuite signée par la principale de l'école et puis transmis à la police. La police ensuite doit vérifier si je suis apte à travailler avec des enfants. Est-ce que la police Irlandaise à moyen d'avoir accès aux informations qui ont rapport à ma condamnation?

Merci de votre aide!

Par **jeetendra**, le **19/01/2011** à **18:03**

Bonsoir, la réponse est oui s'ils contactent les Autorités Françaises (entraide judiciaire Européenne), de la à ce qu'ils le fasse!!! cordialement.

Par **Expat22**, le **20/01/2011** à **16:20**

Merci pour votre réponse.

Je ne sais que faire. Autant dire que si je note la condamnation sur le formulaire, mes chances d'obtenir ce travail sont quasi nulles car le formulaire repasse par l'école. Donc, peut-etre vaut-il mieux tenter ma chance et ne rien dire?

Cordialement